



NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué le dix-huit janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : MM : José MERCIER ; Pascal COLLIN ; Dominique MOTEL. MMES : Rolande RICAUD ; Stéphanie LESEIGNEUR ; Françoise AUBAUD ; Anne-Laure LE TALLEC ; Laure JAMAIN ; M. Christian DE SALLIER ; Ingrid GARDE ; Inesse MAILLOT

Absents excusés : Inesse MAILLOT donne procuration à Rolande Ricaud

Absents : Bernard Bertin, Pascal Deniel, Sophie Couka

Secrétaire : Françoise Aubaud

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 11

ORDRE DU JOUR :

1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 13/01/2023
2. FIXATION DU PRIX DES LOTS DU LOTISSEMENT LA GRETTÉ
3. MODIFICATION DU REGLEMENT SALLE POLYVALENTE

Délibération 2023.01.12

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 janvier 2023

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu de la séance du 13 janvier 2023 sans réserve ni remarque comme étant fidèle aux débats et décisions qui ont été les siens.

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2023.01.013

FIXATION DU PRIX DES LOTS DU LOTISSEMENT LA GRETTÉ

Le Maire propose à la Commune de reprendre la délibération de juillet 2022 fixant le prix des lots. Le prix TTC proposé pour chacun des lots est le suivant :

LOTS	SURFACES D'ORIGINE	SURFACE GEOMETRE	PRIX TTC
1	589,09	593	40 000 €
2	684,07	693	45 700 €
3	500,74	501	34 000 €
4	491,43	491	33 400 €
5	504,46	500	34 000 €
6	503,23	503	34 200 €
7	512,98	513	34 900 €
8	640,23	641	42 200 €
9	523,6	524	35 600 €

Vote pour : 11
Vote contre : 0
Abstention : 0

Délibération 2023.01.014

MODIFICATION DU REGLEMENT SALLE POLYVALENTE

Le conseil décide de modifier le règlement de la salle polyvalente, compte tenu du retard de certains locataires lors des RDV d'état des lieux. Au-delà de 15 mn de retard sans prévenir, une retenue de 30 € sera effectuée sur le dépôt de garantie.

Vote pour : 11
Vote contre : 0
Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Sorties scolaires :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de l'école pour les sorties scolaires. Une aide de 20 € par élève a été octroyée en 2022. Le Conseil est d'accord pour une reconduction de cette aide à hauteur de 22€ par élève, compte-tenu de la hausse des prix. Cette somme sera inscrite dans le cadre du prochain budget.

Club des Anciens :

Le Maire rappelle ce qui a été convenu en 2022 avec le Club des Anciens concernant le rôle du commerce local en rapport avec l'activité du Club, ainsi que la mise à disposition gratuite de la salle et la prise en charge du chauffage par la Commune.

Le Conseil exprime son attachement à ce que cet accord soit reconduit, compte tenu de l'aide apportée par la Commune.



... extrait conforme, le 30 janvier 2023

Le Maire, José Mercier